

## Programme de prévention

Un nouveau défi pour les habitants du territoire du SMIVOM : **réduire de 5kg par an (et par habitant) leur production de déchets** pour atteindre 299 kg/habitant d'ordures ménagères et assimilées (verre, recyclables secs et ordures ménagères résiduelles) en 2016.

En effet, le SMIVOM de la Mouillonne a signé en 2011 une convention avec l'ADEME pour la mise en place d'un Programme Local de Prévention des Déchets.

Dans le département, seules 3 structures en ont signé un : le Conseil général, la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, et le SMIVOM de la Mouillonne. Cette position d'avant-garde a permis au SMIVOM (contrairement aux prochaines intercommunalités qui signeront) de bénéficier d'une aide financière pour ce programme.

**La réussite de ce programme passe par l'implication de chacun** et cela dès le geste d'achat. Progressivement il va falloir changer ses habitudes et penser lors de l'achat à la quantité et au recyclage des déchets générés par cet achat.

**Depuis 2005, sur le territoire, nous avons déjà diminué la production d'ordures ménagères de plus de 7% (27 kg/habitant),** grâce notamment au développement du compostage et du lombricompostage, et l'utilisation du Stop Pub.

### Evolution du ratio d'OMA

